

## Interpellation.

## Dispositif anticyclique vaudois : prime au contrat d'apprentissage

Le contexte

Le 2 avril 09, le Conseil d'Etat a annoncé son dispositif de soutien à l'économie et de lutte contre les effets du ralentissement de la conjoncture (485 mio de francs pour la part cantonale).

Dans sa conférence de presse du 26 mai 2009, le Conseil d'Etat a dévoilé les mesures en faveur de l'apprentissage. Ce dispositif a deux objectifs principaux :

- Faciliter la recherche de places d'apprentissage et de formation à l'issue de l'école obligatoire.
- Limiter le chômage.

Les moyens mis à disposition :

- CHF 4 millions pour la « prime » au contrat d'apprentissage.
  - CHF 5'000 par contrat d'apprentissage supplémentaire.
  - CHF 500 par contrat d'apprentissage renouvelé.
- CHF 1 million pour divers volets de l'aide aux apprentis en difficultés.
- Financement issu du fonds cantonal de lutte contre le chômage.

Selon le communiqué du Conseil d'Etat du 3 novembre 2009, 894 places ont été créées à la rentrée 2009. Au 1<sup>er</sup> novembre, sur ces 894 places, 565 ont été créées dans des entreprises déjà formatrices et 329 dans de nouvelles entreprises formatrices. 803 places d'apprentissage renouvelées ont été financées. Sur cette base, le montant dépensé pour cette mesure a été de CHF 4'871'500.- (il semble que le montant réel soit supérieur).

Dans la réponse à mon interpellation du 8 décembre 2009, Mme Anne Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, a précisé le nombre d'entrées en apprentissage et d'autorisations de former. Selon ces chiffres, le nombre moyen d'autorisations de former délivré chaque année de 2004 à 2008 se monte à 955.

Force est de constater que les résultats obtenus par l'octroi d'une prime pour créer des places d'apprentissage n'a pas atteint son objectif. En effet, les 329 autorisations de former délivrées en 2009 font pâle figure en regard des 955 nouvelles entreprises formatrices qui se sont annoncées en moyenne chaque année depuis 2004.

Les questions à résoudre avant de prolonger la mesure en 2010-2011

Indépendamment du rapport commandé à la HEIG-VD sur la pertinence de cette mesure, il apparaît opportun de ne pas reconduire cette dernière – ou à tout le moins, de la suspendre – tant que les questions suivantes n'ont pas trouvé réponse :

1. Questions quantitatives

- Quel était le nombre de nouvelles places d'apprentissage déjà annoncées à fin mai 2009 (avant l'annonce de la mesure)?
- Les effectifs des SEMO et de l'OPTI ont-ils diminué, au début de cette année scolaire, suite à cette mesure ? Si oui, quel en est l'impact financier ?

2. Questions qualitatives

- Dans les nouvelles entreprises formatrices, quel a été le taux de rupture de contrat durant les 10 premiers mois de l'année scolaire en cours ? Voir la date de réponse du Conseil d'Etat.
- Quels sont les secteurs de l'économie qui ont enregistré la plus grande progression du nombre de places d'apprentissage ?

3. Questions opérationnelles

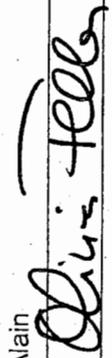
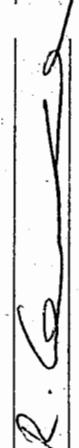
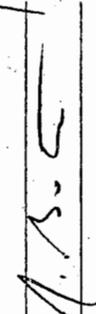
- Quand est intervenu concrètement le versement des primes de CHF 5'000 (acomptes en 2 temps)?
- Des remboursements ont-ils été demandés et obtenus suite à des ruptures de contrat d'apprentissage ?

(ne souhaite pas développer)

Bottens le 11 mai 2010

Bertrand Clot

# Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durusel José
Amarelle Cesla	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothélos Stéphanie	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier 
Baillif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christen Jérôme	Flora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe 	Gaille Pierre-André
Berseith Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis 	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debliuë François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard 	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borel Bernard	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline 	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria	Ducommun Philippe	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venzelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre